

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL LES LUNÉVILLE DU 09 SEPTEMBRE 2019 A 20H45

L'an deux mil dix neuf le neuf septembre à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune de Moncel lès Lunéville, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent VAUTHIER, Maire de Moncel lès Lunéville.

CONVOCAATION : du 30 août 2019

PRÉSENTS : MM. V. VAUTHIER - V. CONSTANTIN - M. BOURGARD - A. HULO - M. SIGIEL et MMES MC. GERARDIN - S. D'ALASCIO TONDEUR

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13, le quorum étant atteint (7 présents)

ABSENTS ET EXCUSÉS : - JC BRUNETTE - M. CRETEAU - E. KLOTZ - C. VOGT - S. JACQUOT - G. FELTIN LEONET

PROCURATIONS : JC BRUNETTE (pouvoir donné à V. VAUTHIER) - M. CRETEAU (pouvoir donné à S. D'ALASCIO TONDEUR) - S. JACQUOT (pouvoir donné à V. CONSTANTIN) - C. VOGT (pouvoir donné à M. SIGIEL) - G. FELTIN LEONET (pouvoir donné à MC. GERARDIN)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Matthieu SIGIEL.

2019/036 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE ADMINISTRATIVE - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Attaché Territorial à temps non complet (23h hebdomadaire) au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2019 afin de tenir compte de l'évolution des besoins, de la technicité et de la complexité de la gestion des services de la Commune.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2019

Filière : Administrative

Cadre emploi : Attachés Territoriaux : Catégorie A

Grade : Attaché : Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- ✓ Autorise l'ouverture d'un emploi permanent d'Attaché à temps non complet (23h hebdomadaire) à compter du 1^{er} novembre 2019
- ✓ Adopte la modification du tableau des effectifs proposée
- ✓ Autorise le Maire à signer tout acte et document utile
- ✓ Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 et aux suivants.

2019/037 - FONCTION PUBLIQUE - REGIME INDEMNITAIRE - MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES AGENTS DE CATEGORIE A

Consultable en mairie

2019/038 - FINANCES LOCALES - DECISION MODIFICATIVE - DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Le Maire explique à l'assemblée que certaines dépenses prévues au budget primitif 2019 ne seront pas réalisées tandis que d'autres qui n'étaient pas prévues vont être réalisées. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation comptable afin d'affecter les crédits nécessaires aux dépenses non prévues au budget par une décision modificative dans les comptes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ Valide les opérations budgétaires suivantes :

En dépenses d'investissement :

En réel :

- | | | |
|--------------------------------|--------------|---|
| ✓ Au compte 2138 (chap 021) : | + 2 900.00 € | (travaux alimentation défibrillateur maison médicale + bornes de recharge voiture électrique) |
| ✓ Au compte 2152 (chap 021) : | + 1 400.00 € | (travaux accès PMR terrain tennis) |
| ✓ Au compte 21534 (chap 021) : | - 4 550.00 € | |
| ✓ Au compte 2183 (chap 021) : | + 250.00 € | (switch ordinateur mairie) |
| ✓ Au compte 020 (chap 020) : | - 1 600.00 € | |
| ✓ Au compte 21312 (chap 21) : | + 1 600.00 € | (plafond garderie) |

2019/039 - FINANCES LOCALES - DECISION MODIFICATIVE - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Le Maire explique à l'assemblée que certaines dépenses prévues au budget primitif 2019 ne seront pas réalisées tandis que d'autres qui n'étaient pas prévues vont être réalisées. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation comptable afin d'affecter les crédits nécessaires aux dépenses non prévues au budget par une décision modificative dans les comptes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ Valide les opérations budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

En réel :

- | | | |
|--------------------------------|--------------|---|
| ✓ Au compte 61521 (chap 011) : | - 1 000.00 € | |
| ✓ Au compte 61523 (chap 011) : | - 2 100.00 € | |
| ✓ Au compte 6231 (chap 011) : | - 1 000.00 € | |
| ✓ Au compte 66111 (chap 66) : | - 700.00 € | |
| ✓ Au compte 6226 (chap 011) : | + 4 800.00 € | (frais supplémentaires mission assistance DSP de M. Pollisse) |

2019/040 - DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS - MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2015/47, du 18 août 2015, modifiant le règlement existant de la Maison des Loisirs et de la Culture.

Afin d'optimiser au mieux la gestion des locations de la salle des fêtes, le Maire propose de modifier les articles 2, 7, 8, 9, 11, 15, 16 et 19 du règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Adopte la modification du règlement telle que décrite ci-dessus,
- ✓ Dit que le règlement sera annexé à la présente délibération.

2019/041 - FINANCES LOCALES - DIVERS - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT

Le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la Commune à la Société SPL XDEMAT (délibération n°2018/067 du 20 novembre 2018)

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après avoir pris connaissance du rapport et :

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et donne acte à M. le Maire de cette communication.

Délibérations de la séance du 09/09/2019:

N° 2019/036	Création d'un emploi permanent d'attaché - Modification du tableau des effectifs
N° 2019/037	Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie A
N° 2019/038	Décision modificative n°2 BP Commune
N° 2019/039	Décision modificative n°1 BP EAU
N° 2019/040	Modification du règlement des locations de la Maison des Loisirs et de la Culture
N° 2019/041	Rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société SPL-XDEMAT

